



Compte rendu de la séance du bureau Communautaire du 11 DECEMBRE à 17h00 à MASCARAS

L'an deux mille vingt et le 11 décembre, le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M Cédric ABADIA (Président).

Date de convocation : 02 décembre 2020

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part aux délibérations : 11

PRÉSENTS : Cédric ABADIA, Aline BERTHIER, Nathalie BONNET, Richard CAPEL, David CHAZE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jacques FOURCADE, Christian JOURET, Pierre LACOSTE, André LAFFARGUE, Maria LECAUDEY.

Secrétaire de la séance : Mme Maria LECAUDEY

Sur 11 élus en exercice, le Président compte 11 membres présents.

Le Quorum est atteint.

Le nombre de votants est de 11.

La séance est ouverte.

Délibération D 004B-2020 : Acquisition d'un véhicule pour le service technique

Vote : Unanimité

Code : 1-1-1-4

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président donne la parole à M FOURCADE Vice-Président chargé des travaux et du service technique.

M FOURCADE explique qu'un véhicule est en panne. Par ailleurs, le Conseil Communautaire avait inscrit au budget 2020 des crédits pour l'acquisition d'un véhicule pour le service technique.

En relation avec M LAFFARGUE, Vice-Président chargé des finances il explique avoir recherché un véhicule et a obtenu une offre très intéressante de la concession Citroën de ODOS pour un Jumper TOLE L2H2 BlueHDI 140 avec un attelage mixte et un kit bois anti dérapant pour un montant total de 22 190 € HT.

Il propose de retenir cette offre.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vus les crédits inscrits au budget 2020

AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE SON RAPPORTEUR, APRES DELIBERATION,

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

APPROUVE

L'acquisition d'un véhicule neuf Jumper TOLE L2H2 Blue HDI 140 avec un attelage mixte et un kit bois anti dérapant pour un montant total de 22 190 € HT.

AUTORISE

M le Président ou son représentant à signer tous les actes.

Délibération D 005B-2020 : Encaissement d'un chèque de 424.00 €

Vote : Unanimité

Code : 7-1

EXPOSE DES MOTIFS

M. le Président explique que la Communauté de Communes adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour l'ensemble de ses agents (hors remplaçants). Suite au départ de 2 d'entre eux, le CNAS a procédé à un remboursement de 424 € de la cotisation.

Il propose d'accepter l'encaissement de ce chèque.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, APRES DELIBERATION,

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

APPROUVE

L'encaissement du chèque de 424.00 € du CNAS.

AUTORISE

M le Président ou son représentant à signer tous les actes.

Interruption de séance :

M Nicolas DATAS-TAPIE quitte l'assemblée.

Le Président compte 10 membres du bureau présents.

Le Quorum est atteint.

Le nombre de votants est de 10.

Délibération D 006B-2020 : Etude complémentaire d'aménagement du Lac de l'Arrêt-Darré

Vote : Unanimité

Code : 1-1-1-4

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président donne la parole à M CAPEL Vice-Président chargé du Tourisme et du développement économique.

M CAPEL explique que la Commission Tourisme a étudié le projet d'aménagement du Lac de l'Arrêt-Darré. S'agissant du projet d'agrandissement du restaurant la commission souhaite approfondir les études afin de disposer de plusieurs variantes. Aujourd'hui, il est difficile de se positionner en ayant qu'une seule possibilité d'aménagement. Pour cela il a demandé au bureau d'étude de formuler une proposition. Le bureau d'étude a proposé de réaliser cette étude complémentaire pour un montant de 1 560 € TTC.

Il propose de retenir cette offre.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vus les crédits inscrits au budget 2020

AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, APRES DELIBERATION,

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

APPROUVE

La réalisation d'une étude complémentaire d'aménagement du restaurant du Lac de l'Arrêt-Darré pour un montant de 1560 € TTC.

AUTORISE

M le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents

Interruption de séance :

M Nicolas DATAS-TAPIE rejoint l'assemblée.

Le Président compte 11 membres du bureau présents.

Le Quorum est atteint.

Le nombre de votants est de 11.

Délibération D 007B-2020 : Demande de subvention pour l'étude « restauration collective »

Vote : Unanimité

Code : 7-5-1

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a délibéré pour approuver la réalisation d'une étude sur la mise en place d'une restauration collective de qualité pour un montant de 10 150 €.

Il propose de solliciter 80% de subvention au titre de la DETR.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vue la délibération D 106-2020 approuvant l'étude de faisabilité sur l'organisation d'une restauration collective de qualité

AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, APRES DELIBERATION,

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

APPROUVE

Le plan de financement suivant :

- DETR : 80% soit 8 120 €
- Autofinancement 20% soit 2 030 €

AUTORISE

M le Président ou son représentant à déposer les demandes de subventions au titre de la DETR et à signer tous les actes y afférents.

Délibération D 008B-2020 : Demandes de subvention pour la réalisation de travaux complémentaires pour la zone d'activité

Vote : Unanimité

Code : 7-5-1

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président explique que de nombreux travaux complémentaires sont rendus nécessaires pour l'aménagement des zones d'activités. Le coût total des travaux est de 62 914 € HT. Il propose de solliciter 80% de subvention au titre de la DETR.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

**AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, APRES DELIBERATION,
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

APPROUVE

Le plan de financement suivant :

- DETR : 80% soit 50 331.20 €
- Autofinancement 20% soit 12 582.80 €

AUTORISE

M le Président ou son représentant à déposer les demandes de subventions au titre de la DETR et à signer tous les actes y afférents.

Délibération D 009B-2020 : Demandes de subvention pour la réalisation de travaux dans les écoles

Vote : Unanimité

Code : 7-5-1

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président explique que de nombreux travaux sont rendus nécessaires pour les écoles de la Communauté de Communes. Il s'agit en particulier des travaux de mise aux normes et amélioration sanitaire de l'école de POUYASTRUC pour un montant de 8 792 €HT. Il propose de solliciter 80% de subvention au titre de la DETR.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

**AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, APRES DELIBERATION,
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

APPROUVE

Le plan de financement suivant :

- DETR : 80% soit 7 033 €
- Autofinancement 20% soit 1 759 €

AUTORISE

M le Président ou son représentant à déposer les demandes de subventions au titre de la DETR et à signer tous les actes y afférents.

Délibération D 010B-2020 : Travaux d'Aménagements extérieur sur la zone de la chaudronnerie

Vote : Unanimité

Code : 1.1.4

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président explique que plusieurs devis ont été sollicités pour réaliser un empierrement et une clôture sur le site de la chaudronnerie afin de créer un espace de stockage pour l'un des locataires. Il précise que ces travaux étaient inscrits au budget 2020 du budget annexe de la chaudronnerie. Le coût total est de 16 039€HT.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vus les crédits inscrits au budget annexe chaudronnerie.

**AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, APRES DELIBERATION,
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

APPROUVE

La réalisation des travaux d'aménagement de l'espace de Stockage complémentaire pour un montant de 16 039 €HT

AUTORISE

M le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Délibération D 011B-2020 : Modification du plan de financement de l'aménagement du Lac de l'Arrêt-Darré
Vote : Unanimité
Code : 1-1-4

EXPOSE DES MOTIFS

M le Président explique que s'agissant du projet d'aménagement du lac de l'Arrêt-Darré le Conseil Régional a été sollicité à hauteur de 15%.

De ce fait, le plan de financement dépasse les 70% maximum du département et il est possible de réaffecter une partie de la DETR. Par ailleurs, le Président précise que l'enveloppe doit être revue au regard des travaux qui seront engagés dans cette phase pour un montant de 230 000 €HT.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, APRES DELIBERATION,
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

APPROUVE

La modification du plan de financement du projet d'aménagement du pourtour du Lac de l'ARRET DARRE comme suit :

- Montant total de l'opération : 230 000 €HT
- DETR Sollicitée : 25% soit 57 500 €

APPROUVE

Le transfert de la DETR 2020 non utilisée soit 32 500 € sur le projet d'Espace France Service – création du siège de la Communauté de Communes

AUTORISE

M le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Délibération D 012B-2020 : Location d'un terrain aménagement sur le site de la chaudronnerie
Vote : Unanimité
Code : 3-3-2

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a décidé l'acquisition de deux parcelles pour étendre les zones de stockage pour une entreprise sur le site de la chaudronnerie.

Ce terrain est d'une surface de 5000 m² environ mais 4000 m² seulement sont réellement exploitables. Les travaux d'aménagement sont estimés à 60 000 €. Le futur locataire accepte de réaliser lui-même les travaux contre une diminution du prix de location pendant 6 ans. Ceci permettrait de réduire le prix mensuel de 833€ pendant 6 ans.

Il propose donc de louer le terrain 1 000 € HT par mois dans le cadre d'un bail commercial comme suit :

- 100 €HT par mois pendant 6 ans
- 1 000 €HT par mois au-delà de 6 ans.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, APRES DELIBERATION,
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

APPROUVE

La location du terrain aménagé comme proposé par le Président

AUTORISE

M le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Délibération D 013B-2020 : Location d'un local artisanal sur la zone de Pouyastruc

Vote : Unanimité

Code : 3-3-2

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président rappelle qu'une entreprise a quitté un local sur la zone de Pouyastruc. Il a reçu une demande de location de l'entreprise NEXT AERO entreprise qui existe depuis 2016 dans la conception, le stockage, la location d'outillages aéronautiques pour les ateliers de maintenance aéronautique et les compagnies aériennes. Depuis la crise sanitaire, l'entreprise a entrepris un programme de diversification dans les domaines du ferroviaire, de l'énergie et du nautisme.

Le Président propose de louer le local au prix habituel soit 570€ HT par mois pour une durée d'un an.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, APRES DELIBERATION,
VUE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE JOINTE A LA PRESENTE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

APPROUVE

La location du terrain aménagé comme proposé par le Président.

AUTORISE

M le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Président clôture la séance.

La séance du Bureau Communautaire du 11/12/2020 est levée à 21h00.

Ont signé les membres présents le Compte Rendu de la séance du 11/12/2020 contenant 5 pages de compte rendu.

Le Président,
Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros


Cédric ABADIA



Date et heure de début d'affichage :

Date et heure de fin d'affichage :